



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

environnement

Question écrite n° 17466

Texte de la question

M. Dino Ciniéri appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les possibilités de réaliser des opérations de renouvellement urbain dans les communes dont le sous-sol urbanisé a été fortement exploité par concession nationale. Devant l'application de l'arrêté de 1995 qui stoppe la gestion des équipements de pompage des résurgences d'eaux situées dans les galeries minières par les services des houillères, d'autres problèmes se posent. En effet, les communes concernées de sa circonscription ont refusé d'assurer la gestion de ces stations de pompage soit de surveillance des résurgences. L'Etat a accepté un degré de mise à niveau de la rivière qui reçoit ces rejets qui risque d'être anéantie par la connexion de deux concessionnaires afin de regrouper en un seul point vers l'aval le rejet d'un volume d'environ 300 mètres cubes/heure. Vous comprendrez aisément qu'une vallée d'origine minière, fortement meurtrie par l'arrêt de la sidérurgie et de la métallurgie, ne peut pas se contenter de cet état de fait. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des nouvelles mesures, et éventuellement, de la création d'un organisme, qui viendraient en aide à la DRIRE pour la gestion des informations minières afin de gérer méticuleusement « l'après-mines », pour préserver les milieux naturels qui ont fait l'objet d'efforts considérables de la part des collectivités locales dans le cadre des contrats de rivières et le développement urbain quant à l'information cartographique et géologique des sous-sols.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont conscients de la nécessité de faire évoluer le dispositif de gestion de l'« après-mines » qui ne permet pas toujours d'apporter des réponses satisfaisantes à certaines situations complexes. C'est pourquoi le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et la ministre déléguée à l'industrie ont confié une mission conjointe d'évaluation du dispositif existant à l'inspection générale des finances et au conseil général des mines. Les conclusions de cette mission sont attendues d'ici la fin de l'année ; elles devraient contribuer à améliorer l'action des pouvoirs publics dans les domaines évoqués par le parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Dino Ciniéri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17466

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3434

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5854